

**LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION  
LAMBALLE TERRE & MER  
-22400-  
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 DECEMBRE 2022**

**PROCES-VERBAL**

*L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, LE TREIZE DECEMBRE, A DIX-HUIT HEURES TRENTE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ ET PREVU INITIALEMENT EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, S'EST RÉUNI EN VISIOCONFERENCE SOUS LA PRÉSIDENCE DE THIERRY ANDRIEUX.*

*Date de la convocation : 7 décembre 2022*

**ETAIENT PRÉSENTS :**

**Président :** Thierry ANDRIEUX

**Vice-présidents :** Philippe HERCOUET, Nathalie BEAUVY, Éric MOISAN, Jean-Luc COUELLAN, Josianne JEGU, Jean-Luc BARBO, Catherine DREZET, Jean-Pierre OMNES, Jean-Luc GOUYETTE, Pierre LESNARD, Thierry GAUVRIT, Yves LEMOINE, Yves RUFFET. David BURLOT

Claudine AILLET, Jérémy ALLAIN, Gwenaëlle AOUTIN, Carole BERECHER, Sylvain BERNU, Paulette BEUREL, Pierre-Alexis BLEVIN, Philippe BOSCHER, Jérémy BOULARD, Suzanne BOURDÉ, Nathalie BOUZID, Thibault CARFANTAN, Daniel COMMAULT, Guy CORBEL, Stéphane de SALLIER DUPIN, Benoît DESPRES, Nicole DROBECQ, Alain GENGE, Serge GUINARD, Laurence HAQUIN, Philippe HELLO, Renaud LE BERRE, René LE BOULANGER, Nadine L'ECHELARD, Catherine LELIONNAIS, David L'HOMME, Joël LUCIENNE, Caroline MERIAN, Anne-Gaud MILLORIT, Catherine MOISAN, Yannick MORIN, Nicole POULAIN, Michel RICHARD, Christophe ROBIN, Thierry ROYER, Laurence URVOY, Michel VIMONT.

**ABSENTS EXCUSÉS :**

- Nathalie TRAVERT-LE ROUX donne pouvoir à Philippe BOSCHER,
- Alain GOUEZIN donne pouvoir à René LE BOULANGER,
- Pascal LEBRETON donne pouvoir à Nathalie BEAUVY,
- Marie-Paule ALLAIN, Yvon BERHAULT, Denis BERTRAND, Valérie BIDAUD, Camille CAURET, Jean-François CORDON, Sylvie HERVO, Marc LE GUYADER, Jean-Michel LEBRET, Christelle LEVY, Claudine MOISAN, Valérie MORFOUASSE, Sébastien PUEL, Fabienne TASSEL,

**SECRÉTAIRE DE SEANCE :** Thierry ANDRIEUX

**Délibération n°2022-167**

Membres en exercice : 69    Présents : 52    Absents : 17    Pouvoirs : 3

<b>TOURISME CAMPING DE LA TOURELLE (PLEMY) – DELEGATION DE SERVICE PUBLIC ANNULATION PARTIELLE DE LA REDEVANCE 2021</b>
---

Le camping de la Tourelle à Plémy fait l'objet d'une délégation de service public (DSP) depuis le 1<sup>er</sup> avril 2019. La redevance annuelle d'occupation du domaine public se compose d'une part fixe de 4 000 € et d'une part variable calculée sur 4% du chiffre d'affaires HT.

En raison du contexte sanitaire persistant lié au COVID 19 en 2021 et des contraintes d'activités subies par le camping (ouverture retardée, mise en place du PASS sanitaire), la SARL CHAVANA, délégataire du camping, a sollicité un soutien financier de la part de Lamballe Terre & Mer.

Au 31 décembre 2021, le chiffre d'affaires produit par la SARL CHAVANA (certifié) est de 41 903,79 € HT. L'écart de chiffre d'affaires entre la saison 2019 (arrêté au 31 décembre) et la saison 2021 s'élève à 8 635,39 €. En raison du contexte et des contraintes d'exploitation 2021, il est proposé de facturer uniquement la part variable de 4% du chiffre d'affaires HT (soit 1 676,15 €).

Au regard de l'article 27 du contrat de DSP, qui prévoit un réexamen des conditions financières, notamment en cas de bouleversement de l'économie générale du contrat ou d'évolution de la réglementation, si elle impacte significativement les charges d'exploitation,

Considérant l'avis favorable de la commission Tourisme du 6 juillet 2022 et du Bureau communautaire du 22 novembre 2022,

**Après en avoir délibéré :**

Le Conseil communautaire :

- APPROUVE, en raison du contexte sanitaire COVID-19 et des nouvelles contraintes d'exploitation, l'annulation de la part fixe de la redevance annuelle 2021,
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

**VOTE : Adopté à l'unanimité**

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN  
(suivent les signatures)

**POUR EXTRAIT CONFORME,**

A Lamballe-Armor, le

Le Président,

Thierry ANDRIEUX

20 DEC. 2022



Certifié exécutoire, compte tenu :

De la transmission en Préfecture le

22 DEC. 2022

De la publication le

22 DEC. 2022

Pour le Président,

Par délégation,

Directeur Général des services,

Arnaud LECOURT

A blue ink signature of Arnaud Lecourt is written below the name.